

LE STAFF ÉCONOMIQUE S'EXPLIQUE

MM. Mohamed Ould Abed et Abdallahi Ould Souleymane respectivement ministres des Affaires Economiques et des Finances ont donné en début d'après midi du mercredi 19 octobre au Ministère des finances une conférence de presse sur le projet d'ordonnance portant loi de finances rectificative pour l'année 2005.



De Gauche à droite: MM Mohamed Ould Abed et Abdellahi Ould Souleymane

Ouvrant la conférence de presse le ministre des Finances a sou-

ligné que malgré l'importance des concours apportés par la communauté internationale "le

déficit budgétaire a atteint des niveaux records, 36,4 % du PIB en 2003 et 23% du PIB en 2004, selon les données provisoires communiquées en 2004 aux partenaires au développement".

Le ministre a précisé que des choix d'investissement souvent douteux pré-financés par des sociétés privées qui fixent leurs propres prix sans appel à la concurrence. Les entreprises publiques s'endettaient **lourdement auprès du système bancaire** (avec des taux d'intérêt élevés), tandis que l'Etat accumule des arriérés importants vis-à-vis des dites entreprises.

Projet d'ordonnance portant loi de finances rectificative pour l'année 2005

Le staff économique s'explique

Si tous les engagements de l'Etat étaient honorés en 2005, le niveau du déficit se situerait, au moins et sous toutes réserves, à 72,14 milliards d'Ouguiyas soit 14,6% du PIB.

A noter que ce projet d'ordonnance portant Loi de Finances rectificative prévoit en dépenses la régularisation de celles exécutées hors Loi de Finances pour l'année 2005 ainsi que la prise en compte du décret n°2005-074 du 02 Août 2005 portant ouverture de crédits d'avance au profit des forces armées nationales d'une part, et le règlement d'une partie des engagements de l'Etat, d'autre part. Pour financer ces dépenses, le projet d'ordonnance prévoit une augmentation des recettes au moyen, entre autres, d'efforts additionnels des services fiscaux et la réalisation d'économies budgétaires.

Le projet d'ordonnance portant Loi de Finances rectificative s'équilibre en recettes (le déficit étant pris en recettes) et en dépenses à 170.039.000.000 (cent soixante dix milliards d'Ouguiya et trente neuf millions) d'Ouguiya soit une augmentation de 29,432 milliards d'Ouguiya (+21,4%) par rapport à la Loi de Finances initiale.

Enfin, ce projet d'ordonnance portant Loi de Finances rectificative pour l'année 2005 se caractérise par le retour à un niveau de déficit budgétaire raisonnable (49,2 milliards d'Ouguiya, sur base TOFE, soit 10,0% du PIB hors dons). Ce déficit sera financé par le maintien de l'encours actuel des Bons du Trésor et le recours, en tant que de besoin, à l'émission de nouveaux Bons du Trésor sans préjudice, dans toute la mesure du possible, du respect de l'objectif des réserves de change. Au cours de cette conférence de presse les ministres ont répondu aux nombreuses questions des journalistes. Nous y reviendrons avec de plus amples détails dans notre prochaine édition.